

NORME INTERNATIONALE

ISO
3767-3

Première édition
1988-04-01



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

**Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à
moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les
commandes de l'opérateur et autres indications —**

**Partie 3:
Symboles pour matériel à moteur pour jardins et pelouses**

*Tractors, machinery for agriculture and forestry, powered lawn and garden equipment —
Symbols for operator controls and other displays —*

Part 3: Symbols for powered lawn and garden equipment

Numéro de référence
ISO 3767-3:1988 (F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 3767-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications —

Partie 3: Symboles pour matériel à moteur pour jardins et pelouses

0 Introduction

Le présent document est la partie 3 de l'ISO 3767 sur les symboles pour les commandes de l'opérateur et les symboles autres que pour les commandes de l'opérateur, dont les différentes parties sont les suivantes:

Partie 1: Symboles communs.

Partie 2: Symboles pour tracteurs et machines agricoles.

Partie 3: Symboles pour matériel à moteur pour jardins et pelouses.

Partie 4: Symboles pour matériels forestiers.

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3767 établit les symboles utilisés sur le matériel à moteur pour jardins et pelouses. Les symboles établis sont complémentaires à ceux établis dans l'ISO 3767-1. Ces symboles complémentaires sont répartis en deux groupes:

Groupe 1: Symboles pour les commandes de l'opérateur.

Groupe 2: Symboles autres que pour les commandes de l'opérateur (à l'étude).

Pour les symboles complémentaires spécifiques aux tracteurs et machines agricoles, voir l'ISO 3767-2, et pour ceux spécifiques aux matériaux forestiers, voir l'ISO 3767-4. (Voir également l'ISO 3789-1 et l'ISO 3789-3 pour l'emplacement et le mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur.)

2 Références

ISO 3461, *Règles de présentation des symboles graphiques —*

*Partie 1: Principes généraux.*¹⁾

*Partie 2: Symboles à utiliser dans la documentation technique de produits.*¹⁾

*Partie 3: Symboles à utiliser sur les équipements.*¹⁾

ISO 3767, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications —*

Partie 1: Symboles communs.

Partie 2: Symboles pour tracteurs et machines agricoles.

*Partie 4: Symboles pour matériels forestiers.*²⁾

ISO 3789, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur —*

Partie 1: Commandes communes.

Partie 3: Commandes pour matériel à moteur pour jardins et pelouses.

3 Généralités

3.1 Les symboles doivent être tels qu'ils sont présentés dans le tableau en 4.7, sauf déformations nécessaires pour fournir une représentation précise dans le champ de vision de l'opérateur.

3.2 Lorsque, dans un symbole, une machine ou des parties de machine est ou sont représentée(s) vue(s) de côté, il faut considérer que la machine se déplace de droite à gauche.

3.3 Les symboles sur les commandes doivent ressortir nettement sur le fond.

4 Symboles pour les commandes de l'opérateur

4.1 Les symboles du présent chapitre sont utilisés pour le matériel à moteur pour jardins et pelouses et sont relatifs au fonctionnement des commandes de l'opérateur.

1) Actuellement au stade de projet. (Révision partielle de l'ISO 3461 : 1976.)

2) Actuellement au stade de projet.